

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'une autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Edward WILEY-JONES, domicilié à Monthey, lui a adressé une requête tendant, à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café-restaurant avec hébergements, sis sur la parcelle N° 3179, folio 48, au lieu-dit "Chandonne"
Adresse	:	Route de Chindonne 300, 1871 Les Giettes
Employeur	:	Petite Vallée Sàrl
Enseigne	:	"AUBERGE DE CHINDONNE"
Prestations	:	service d'hébergements, de mets et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un café-restaurant avec hébergements
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au dimanche : 06 h.00 à 24 h.00 - activité estivale de mai à octobre - activité hivernale de décembre à mi-avril
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 5 février 2024.

Monthey, le 5 janvier 2024